

# Le bilan mitigé de l'expérience du chèque syndical

## SOCIAL

**Au menu de la réforme du Code du travail du gouvernement, un dispositif qui a été mis en place chez AXA depuis vingt-cinq ans.**

**Ses résultats sont contrastés, selon une étude.**

Leïla de Comarmond

@leiladeco

« Nous instaurerons [...] un mécanisme clair de financement par lequel les salariés orienteraient des ressources abondées par l'entreprise vers le syndicat de leur choix. » Cette promesse de campagne d'Emmanuel Macron est inscrite au menu de la réforme du Code du travail que prépare la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, dans le cadre des ordonnances. La mesure a non seulement un nom – le chèque syndical – mais déjà une longue histoire : le dispositif est en vigueur depuis plus de vingt-cinq ans chez AXA.

L'expérience offre un recul suffisant pour évaluer l'intérêt et les limites d'un tel dispositif. C'est l'objet d'une étude conduite sous l'égide de la chaire mutations-anticipation-innovations de l'Institut d'administration des entreprises de Paris en collaboration avec l'association Dialogues. Leur rapport, qui date de 2015 mais qui n'a jamais été rendu public, montre que le dispositif n'a pas que des avantages.

Le chèque syndical est né en 1990 chez AXA du souci de son patron d'alors, Claude Bébéar, de recentrer le financement des syndicats sur les salariés qu'ils sont censés représenter. Depuis, chaque année, chacun d'entre eux dispose d'un bon de quelque 50 euros qu'il peut remet-



La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, le 1<sup>er</sup> août à l'Assemblée nationale, présente le projet de loi autorisant la réforme du droit du travail par ordonnances. Photo Romain Beurrier/RÉA

tre s'il le souhaite au syndicat de son choix, seul FO ayant refusé d'entrer dans le jeu.

« Une campagne de collecte des chèques suppose un intense travail de terrain en allant au contact de chaque salarié », souligne le rap-

**« Nous instaurerons [...] un mécanisme clair de financement par lequel les salariés orienteraient des ressources abondées par l'entreprise vers le syndicat de leur choix. »**

EMMANUEL MACRON

port. Pile dans la cible, donc. Mais il ne faut pas en surestimer l'impact, avertissent les auteurs. Cela « ne revient que marginalement à susciter l'échange sur les politiques syndicales », les discussions se concentrant sur l'utilisation des fonds, et c'est autant de temps que les militants ne consacrent pas à d'autres actions, constate l'étude. Elle pointe en outre une « exacerbation de la concurrence entre organisations » et « un épuisement des équipes syndicales » d'autant plus important que la collecte a lieu tous les ans.

### Un réseau de sympathisants

Ce mécanisme vient en outre s'ajouter aux élections professionnelles tous les quatre ans, avec au final une pesée somme toute pas très différente (hors FO) mais une participation bien inférieure : le taux de collecte des fonds est stable dans la durée, à 55 %, quand la participation aux élections est de 65 %. D'ailleurs, selon l'étude, 90 % des personnes ayant remis leur bon

ont voté aux élections professionnelles et, parmi elles, seules 11 % y ont voté pour un autre syndicat. Les attentes des donneurs de chèque recourent en outre celles des votants, puisque 65 % déclarent « souhait[er] uniquement soutenir l'action de l'organisation syndicale bénéficiaire », soit trois fois plus que les 21 % de ceux souhaitant « bénéficier de contreparties individuelles ». 19 % justifient leur don de chèque par le souhait de « pouvoir donner [leur] avis pour influencer la politique syndicale ». Sans pour autant adhérer.

Côté positif, la collecte annuelle a permis la constitution d'un « véritable réseau de sympathisants ». Et la crainte des syndicats de voir leurs effectifs fondre, car l'adhésion coûte au-delà de l'engagement personnel quelque 1 % du salaire, quand le chèque syndical est indolore, ne s'est pas confirmée. Mais il n'y a pas eu à l'inverse de mouvement significatif d'aspiration augmentant le nombre d'adhérents. ■